



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

- **LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2019**
- **BUDGET 2018 – PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Validé en Assemblée plénière du 31 octobre 2018

RAPPORT : Projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2018 de la Région Réunion

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du projet de décision modificative n° 2 du Conseil régional pour l'exercice 2018. Il fait le constat qu'il s'agit bien d'une décision modificative d'optimisation des crédits dont les objectifs principaux, en investissement, visent à permettre à la collectivité régionale :

- de payer pour 10 millions d'euros de travaux effectués sur le chantier de la Nouvelle route du littoral ;
- de répondre à des besoins supplémentaires en crédits de paiement (3,53 millions) pour le plan de relance régional auprès des communes.

Le CCEE note également que cette décision modificative, permettra, au Conseil régional de disposer, en section de fonctionnement, de plus de 13 millions d'euros pour prendre en compte une révision de la prévision au regard des réalisations en matière de continuité territoriale. Cette mobilisation de crédits supplémentaires pour répondre à la demande de continuité territoriale interpelle le CCEE sur deux points :

- qu'en est-il des négociations avec l'État pour participer, aussi et à nouveau, à cette dépense ?
- qu'en est-il des discussions avec les compagnies aériennes en général et plus particulièrement avec la compagnie aérienne régionale ? En effet, quasi certaines de ce volume de voyageurs qui constitue de fait une clientèle captive, ne peuvent-elles pas proposer des meilleurs tarifs, voire même augmenter le nombre de vol sur les lignes Réunion-Paris et Paris-Réunion ?

Aussi, souhaite-t-il que l'État, en tant qu'administration compétente, participe à son financement afin que la Région ne supporte pas seule le poids financier du dispositif. Il est donc favorable à une démarche partenariale entre l'État et la collectivité régionale dans le but d'élaborer un nouveau dispositif plus équitable.

Groupe Ad hoc « Affaires générales, financières et européennes »

1 – APPROCHE BUDGÉTAIRE RÉGIONALE

Le CCEE note avec intérêt l'approche globale dans laquelle le Conseil régional situe ses orientations budgétaires pour l'exercice 2019. Il tient à signaler sa satisfaction de lire chaque année un document qui présente des informations à la fois à l'échelle internationale, nationale et locale permettant de situer les « intentions financières » du Conseil régional ainsi que ses politiques publiques dans des ensembles autres que le territoire réunionnais.

Détails et informations contextuelles offrent ainsi une plus grande lisibilité à ce document. De plus, ces approches systémiques globales dans lesquelles s'insère le local conviennent au CCEE. Aussi, il recommande à la Région de les pérenniser car elles sont très éclairantes sur les orientations qu'elle préconise et qui dicteront ses choix budgétaires dans le prochain budget primitif.

Par ailleurs, le CCEE observe que la période 2019 à 2022 constituera pour la collectivité régionale une période charnière durant laquelle elle devra inscrire pleinement ses orientations budgétaires et les choix qui en découleront, dans le pacte de confiance établi avec l'État et dans le respect de ses engagements vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs.

La lecture de ces orientations budgétaires pour l'exercice 2019 conforte le CCEE sur ce point et il ne peut que s'en réjouir d'autant que la collectivité souhaite maintenir un haut niveau d'engagement et d'investissement afin d'être très active dans le champ économique réunionnais.

Justesse et efficacité dans ses choix et la gestion des différentes politiques publiques qui lui incombent sont les éléments qui, selon le CCEE, devraient permettre au Conseil régional d'agir afin d'être en mesure de jouer un rôle moteur efficace, non seulement en matière de développement économique mais aussi et surtout en faveur du développement durable de La Réunion.

Une fiscalité régionale sur les ménages et entreprises réunionnais qui ne s'accroît pas, un fort soutien à l'emploi local, sont des indicateurs qui placent le Conseil régional dans une dynamique de développement durable. Aussi, le CCEE l'encourage non seulement à poursuivre dans cette voie au regard du contexte économique et financier qui prévaut à La Réunion ; mais aussi à agir avec audace et détermination dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de l'environnement, générateurs de développement humain et économique.

Pour conclure, le CCEE reconnaît que la situation est globalement difficile et que le Conseil régional se voit contraint par des mesures étatiques drastiques. Il prend acte de ce contexte difficile qui motive pour une part importante les orientations proposées par la collectivité. Toutefois, il sera particulièrement attentif à la déclinaison budgétaire de ces orientations afin qu'elle ne se fasse pas au détriment du développement humain.

2 – LES RESSOURCES HUMAINES RÉGIONALES

Le CCEE prend note de la politique régionale en matière de gestion des ressources humaines qui s'inscrit aussi dans le contrat de confiance établi avec l'État. Malgré ces contraintes, il recommande au Conseil régional de maintenir sa volonté de toujours veiller au respect de l'Humain dans la délicate gestion de cette ressource. Même si elle est importante, la gestion comptable et financière ne doit pas être cependant l'unique priorité de la collectivité dans ce secteur.

Le Conseil régional a démontré qu'il pouvait en être autrement en 2018 ; le CCEE l'encourage à maintenir ce cap tout en pérennisant un haut niveau d'investissement dans et pour ses ressources humaines (promotion, santé, hygiène et sécurité, bien être au travail, télétravail...).

S'agissant plus particulièrement du télétravail, le CCEE est dans l'attente du bilan du dispositif mis en œuvre suite à la délibération du 8 juillet 2016 en application du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Le taux d'agents ayant manifesté la volonté de « télétravailler » : 66 sur 2921, soit 2,25 % est dans la fourchette basse des taux observés selon les sources, qui estiment que la proportion de télétravailleurs varie de 2 % à 6 % pour le télétravail cadré par un accord d'entreprise mais pourrait atteindre 16 %, voire 20 % pour le télétravail informel, et ce en 2017. ¹

Or, l'intérêt du télétravail prend toute sa dimension à La Réunion avec les avantages procurés en matière :

- d'économie de temps, de fatigue et de frais de transport, de souplesse dans l'organisation des tâches personnelles pour l'agent ;
- d'économie d'énergie, d'espace de bureaux, donc réduction d'investissement immobilier et/ou de frais locatifs pour la collectivité ;
- d'accès au travail de personnes handicapées ou atteintes d'une maladie chronique.

3 – PATRIMOINE RÉGIONAL

Dans ce secteur également le CCEE observe la volonté du Conseil régional d'optimiser sa gestion patrimoniale afin de participer aux efforts demandés par le contrat de confiance et le CCEE ne peut que s'en féliciter. Néanmoins, en ce qui concerne les gares routières interurbaines « acquises » avec le transfert de compétence des transports interurbains du Département au Conseil régional, le CCEE préconise, dans un souci d'optimisation patrimoniale, d'en faire dans un cadre architectural identitaire et original non seulement un espace de service moderne dédié au transport mais aussi via des baux à destination de tiers, des lieux de « consommation » de produits frais, de produits artisanaux caractéristiques et spécifiques au territoire d'implantation de la gare, des espaces numériques de travail et enfin, des lieux de monstration de création culturelle et artistique.

1 (<https://labo.societenumerique.gouv.fr/2017/09/25/teletravail-ou-en-sommes-nous/>)

Par ailleurs, le CCEE présente les projets d'avis formulés ci-après par ses commissions :

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ ***Secteur « Culture et patrimoine culturel »***

Les orientations budgétaires de la collectivité pour le secteur de la culture dans son ensemble appellent certaines observations de la part de la commission « Vivre ensemble ».

Dans un premier temps, la commission a bien noté les 3 axes que la Région entend renforcer pour l'année 2019, soit :

- l'ouverture sur le monde ;
- l'accès à la culture pour tous ;
- la professionnalisation des acteurs culturels.

La commission partage les ambitions de la Région de travailler au développement des actions dans les domaines susmentionnés ; elle s'interroge néanmoins sur les moyens que la collectivité mobilisera pour atteindre ses objectifs.

Par ailleurs, au-delà des inquiétudes quant au budget qui sera consacré à la culture, les membres de la commission, représentant ce secteur dans son ensemble, feront des observations et des suggestions sur les points suivants :

- le manque de concertation avec les acteurs culturels ;
- l'organisation des États-Généraux de la culture – Culturanoo ;
- le lancement du dispositif Guétali.

1 – IMPULSER UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE AUX COTES DES ACTEURS : LA CULTURE, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À TRAVERS LE SOUTIEN AUX ACTEURS ET LE RENFORCEMENT DE L'EXPORT CULTUREL

1-1 Le spectacle vivant

Unaniment, les membres de la commission reconnaissent l'effort fait par la collectivité pour le développement culturel. Des actions, « *expérimentant la relation entre l'art et les populations* » ont été mises en place, qui ne peuvent qu'être saluées et encouragées.

Ils pointent cependant de graves insuffisances, dont le manque crucial de concertation avec les acteurs du secteur concerné, qui font obstacle au déploiement d'une réelle gouvernance démocratique.

Aussi, la commission incite fortement La Région à appliquer la démarche de co-construction qu'elle a adoptée avec les réseaux professionnels, concernant la réalisation de l'accord-cadre emploi et formation du spectacle vivant, pour *la poursuite de la mise en œuvre des axes stratégiques du schéma et de ses chantiers prioritaires.*

Elle attire particulièrement son attention sur les axes suivants qui comportent des aspects importants insuffisamment pris en compte voire négligés :

1-1-1 Axe 1 : Démocratisation culturelle

→ *Les États-Généraux de la culture – Culturanoo*

La commission prend acte de ce qu'elle considère comme un renoncement de la collectivité à tenir les États-Généraux de la culture et le déplore : cela aurait été, en effet, l'occasion d'une réflexion fondamentale sur le domaine en question.

Elle éprouve de vives inquiétudes quant à la pertinence de la démarche « Culturanoo », lancée en remplacement des États-Généraux, et qui veut « *élargir la démarche participative à l'ensemble de la population réunionnaise* », selon le mot du président. Il s'agirait, en l'occurrence, selon les déclarations d'intentions contenues dans les orientations budgétaires, de « *s'appuyer sur le recueil de la parole des Réunionnais, en l'occurrence leurs pratiques artistiques et culturelles, leurs représentations, leurs attentes et leurs désirs pour nourrir la réflexion sur les futurs contenus de la politique régionale.* » L'ambition affichée est certes louable, mais sa mise en œuvre, qui néglige des paramètres essentiels dans l'optique d'une gouvernance véritablement concertée, interpelle la commission qui souhaiterait avoir des réponses aux interrogations suivantes : Qu'en est-il de la parole des acteurs culturels dans cette démarche dite participative ? Comment construire une vraie politique culturelle sans ses principaux acteurs ? En quoi consiste cette *matière* que la collectivité compte utiliser comme fondement de sa politique culturelle ?

Toutes ces interrogations conduisent tout naturellement les membres de cette commission à formuler le souhait d'être destinataire des conclusions de culturanoo. **D'ailleurs, la commission profite de cette occasion pour regretter là-encore de n'avoir pas été associée en amont au travail préparatoire de cette consultation et insiste auprès de la collectivité pour qu'une démarche de co-construction avec son conseil consultatif soit systématisée.**

Par ailleurs, la commission espère que le travail d'enquête et de recueil de la parole des Réunionnais réalisé ne représente qu'une première étape, et que celle-ci sera suivie d'une seconde, laquelle intégrera les représentants des différents secteurs culturels pour atteindre l'ambition d' « *une politique culturelle plus apaisée, exigeante et respectueuse de tous.* »

→ *Les résidences artistiques de territoire*

Ce dispositif, en permettant la rencontre entre l'art et la population, s'inscrit pleinement dans la démocratisation culturelle. Il gagnerait à être repensé, notamment sur les *modalités de versement de la subvention*. Cette observation s'appuie sur un retour d'expériences de multiples compagnies faisant apparaître une inadaptation des conditions de versement de l'aide à la trésorerie de la majorité des structures qui composent le tissu culturel local. En effet, la majorité de celles qui ont répondu à l'appel à projets lancé en 2017 se retrouvent, aujourd'hui, quasiment en cessation de paiement. L'avance de trésorerie exigée, que les candidats découvrent souvent alors qu'ils se sont déjà engagés, est financièrement ingérable pour eux. Aussi, la commission interpelle la Région sur cet aspect du dispositif, et lui **suggère d'étudier les possibilités de préfinancement par elle, selon un pourcentage qu'elle déterminera, afin de préserver la viabilité de la structure.** Cette disposition révélerait indubitablement l'efficacité de ce dispositif en permettant une plus grande participation et une meilleure diversification de l'offre culturelle.

→ *Le Guétali*

La collectivité annonce que **Le Guétali**, label expérimenté en 2018 et dont l'objectif est de développer l'économie culturelle en élargissant l'offre et leur accès à la population, sera conforté.

Le mécontentement des acteurs culturels, qui s'est manifesté lors du lancement de ce dispositif, n'a pas échappé à la commission. La création de ce dispositif qui est un outil de démocratisation de la culture, est unanimement saluée. Toutefois, la méthode utilisée a, semble-t-il, été incomprise par les acteurs culturels. De nombreux griefs ont été formulés, qui ont fait l'objet d'un courrier adressé publiquement au président de Région : en premier lieu, c'est le manque de concertation qui est vivement critiqué ; viennent ensuite les délais trop contraints de l'appel à projets (1 mois), la période de lancement de la consultation (13 juillet-13 août), jugée inopportune par les professionnels, les critères inadaptés...

La commission appelle donc la collectivité à plus de vigilance et lui suggère de tenir compte, avant de conforter l'existant, des remarques formulées d'une seule et même voix par la soixantaine de professionnels signataires du courrier. Ils apprécieraient notamment une écoute plus générale, et d'être réellement et étroitement associés, dans l'intérêt collectif, à la construction de la politique culturelle.

Elle propose également une adaptation du dispositif selon qu'il s'agisse de la musique, du spectacle vivant ou des arts visuels. De cette manière, les critères de sélection seraient mieux adaptés à chacun des secteurs concernés.

1-1-2 Axe 2 : Ancrage et maillages territoriaux : irriguer le territoire

La commission note, pour 2019, la poursuite du rééquilibrage culturel des territoires via le programme « Réseau à l'Est ». Parallèlement, elle s'interroge sur les moyens qui seront déployés pour cela. Il faut rappeler que l'ambition de développer l'offre de spectacle vivant sur le territoire de l'Est s'appuie sur la salle de spectacle de « Gramoune Lélé » en partenariat avec le théâtre « les Bambous » ; or ce partenariat, qui a déjà connu une baisse de subvention de 35 % l'année dernière, ne peut être l'unique support de rééquilibrage culturel dans l'Est. La commission attire l'attention de la collectivité sur l'existence d'autres initiatives sur le territoire Est qui, pour un vrai rayonnement culturel micro-régional, devraient bénéficier d'un accompagnement.

1-1-3 Axe 3 : Création artistique : soutenir et accompagner la création, les émergences créatives et artistiques, les talents du spectacle vivant (théâtre, danse, arts du cirque, de la rue et de la parole)

La commission relève avec intérêt l'expérimentation en 2019 d'un nouveau dispositif de bourse à la recherche artistique en mobilité, destiné aux créateurs professionnels. Elle espère que la phase préparatoire de ce nouveau dispositif associera les acteurs concernés, dans une démarche vertueuse de réflexion partagée.

1-1-4 Axe 4 : Ressources : accompagner les salles dans la mutation de leurs cahiers des charges, de leurs modèles économiques et dans la professionnalisation et le renforcement de leurs ressources

Cet axe interpelle la commission notamment sur le sens qu'il faut entendre par *l'accompagnement des salles dans la mutation de leurs cahiers des charges*. Par ailleurs, elle s'interroge sur les ambitions affichées. Comment pérenniser les ressources dans un contexte où la raréfaction des moyens dans le secteur culturel s'accroît d'année en année ? La collectivité traduira-t-elle dans son budget primitif sa volonté de renforcer les ressources relatives aux actions concernées ?

1-2 La musique

La commission s'interroge sur l'opportunité de renforcer en 2019 le soutien financier apporté aux festivals et au marché de la musique de l'océan indien (IOMMA). Cette orientation, s'appuie-t-elle sur les conclusions d'un bilan de ces actions ? La commission réitère son souhait de disposer des informations, si elles existent, à ce sujet.

Par ailleurs, il est à souligner l'avancement du projet de création d'une agence des Musiques et des danses traditionnelles programmé lors des dernières orientations budgétaires ; la réalisation de cette structure est prévue pour 2019, après la phase d'étude réalisée cette année.

De même, l'année 2019 verra le lancement d'un SOLIMA², Schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles, en concertation avec l'État et le Centre national des variétés. Le Conseil formule la demande à la collectivité d'être associé à la mise en place de ce schéma.

1-3 Les entreprises culturelles

Considérant qu'une association est une entreprise, la commission incite la collectivité à étendre les aides publiques réservées aux entreprises culturelles privées à toutes les associations à but non lucratif œuvrant dans l'intérêt général.

1-4 Les arts plastiques

Les efforts considérables de la collectivité en matière d'art visuel ne peuvent qu'être relevés, qu'il s'agisse de diffusion, d'accompagnement, de structuration. D'ailleurs, elle prévoit pour 2019 un nouvel espace d'exposition consacré à la valorisation des artistes plasticiens de La Réunion.

Aussi, en vue d'une cohérence de politique régionale en matière d'art, la commission attire l'attention de la Région sur la situation de l'École Supérieure d'Art.

1-5 Les événements culturels

La commission attire l'attention de la collectivité sur l'importance de l'aspect mémoriel dans la célébration du 20 décembre. Elle insiste sur la nécessité de ne pas occulter cette partie de l'histoire de La Réunion constitutive de *nout lidantité*. Le festival Liberté Métisse organisé par la Région, tel qu'il est proposé aujourd'hui, ne porte pas dans le même temps ce message pédagogique qui fait partie intégrante de l'Histoire de l'île.

1-6 La littérature réunionnaise

La commission aurait souhaité un renforcement de l'aide accordée dans le domaine de la création littéraire. Elle réitère le souhait de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'aide spécifique à la création. Le CCEE a d'ailleurs présenté à la collectivité une proposition en ce sens dans le cadre de ses préconisations transmises en septembre dernier.

De même, au titre de ces mêmes préconisations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, la commission « Vivre ensemble » a proposé à la collectivité le projet de création d'un café littéraire sous l'intitulé « *Tifine* littéraire », autour de l'écrit, de la littérature et de l'art oratoire, spécifiques à

2 Le Schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles (SOLIMA) est une méthode de coopération qui pose le principe de co-construction des politiques entre l'Etat, les collectivités et les acteurs portant sur le développement des musiques actuelles d'un territoire. Il a pour objectif de répondre aux enjeux du territoire et d'apporter des analyses qui permettent d'identifier des perspectives d'intérêt général et de service public.

Le SOLIMA a été mis en œuvre sur la base du « Plan pour des politiques nationales et territoriales concertées en faveur des musiques actuelles », validé le 19 juin 2006 au plan national par l'ensemble des acteurs de la filière, par les collectivités territoriales et par l'Etat (Circulaire aux Préfets n° CC 166/914 du 2 novembre 2006). Associé à la circulaire du 31 août 2010, instituant le label de « Scène de Musiques actuelles-SMAC », le texte SOLIMA, renforcé par un « vade-mecum » en 2013, a permis que des initiatives de concertations territoriales se développent. JORF n°0280 du 1 décembre 2017 texte n° 45- Arrêté du 28 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles-SMAC »

l'océan Indien. Il s'agit de développer chez les jeunes et les adultes des compétences en matière de littérature³ et de participer à la lutte contre l'illettrisme, à partir de cette littérature de l'océan Indien. On pourrait, dans cette perspective, établir un lien avec le concours LanKRéol.

La commission souligne ici le soutien de la collectivité à l'organisation du concours LanKRéol, concours littéraire en créole réunionnais porté par le CCEE avec la Ligue de l'enseignement et l'UDIR depuis maintenant 14 ans. Elle espère la continuité de ce soutien dans les années à venir, la promotion de la langue maternelle s'inscrivant pleinement dans les droits culturels⁴.

2 – UNE POLITIQUE CULTURELLE AXÉE SUR LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

• Le dispositif de formation des Réunionnais aux métiers artistiques et culturels

La commission attire l'attention de la Région sur les modalités de fonctionnement d'un des trois dispositifs proposés, il s'agit du dispositif « préparation au DE/CA » pour accompagner les personnes qui suivent une formation dans les domaines de la danse, du théâtre ou de la musique.

La commission invite la collectivité à mener une réflexion avec la Direction des affaires culturelles de La Réunion pour faciliter le suivi des formations relevant de ses dispositifs d'aide, à l'exemple du DE/Théâtre qui se déroule en 5 sessions en hexagone. Au coût des 5 déplacements nécessaires à la préparation de ce diplôme, s'ajoutent les frais de vie sur place. Cette situation pose concrètement le problème de l'équité territoriale, évoqué également dans les préconisations du Conseil remises à la collectivité.

3 – ÉTUDIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION ET TRANSMISSION

La commission souscrit pleinement à la politique patrimoniale ambitieuse de la collectivité, à travers les actions entreprises par le Service Régional de l'Inventaire mis en place depuis 2014.

• Soutien aux associations porteuses de projets à caractère patrimonial

Concernant cette aide, la commission propose qu'une meilleure information soit assurée au niveau des associations susceptibles d'être concernées.

La commission constate de nouvelles aides et, dans le même temps, une méconnaissance des acteurs culturels des aides publiques existantes. Ce constat l'avait amenée, entre autres, à émettre la proposition de la création d'une plate-forme de ressources et d'accompagnement des associations [...]. Ce centre de ressources pourrait être associé au projet, longtemps évoqué, de la création d'une agence culturelle régionale. [...] (*Préconisations du CCEE dans la perspective des orientations budgétaires de la Région*).

Par ailleurs et de manière plus générale, la commission aurait apprécié qu'un vice-président délégué à la culture soit nommé. Cela permettrait un meilleur dialogue entre la collectivité, défensive aux côtés de l'État des droits culturels et les acteurs culturels.

3 La **littératie**, ou **lettrure**, est définie par l'OCDE comme « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités ».

4 La notion de droits culturels a fait son entrée en 2015 dans la loi NOTRe portant sur l'organisation territoriale de la République dans un chapitre consacré à la responsabilité culturelle exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État.

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

La commission relève avec intérêt que la Région entend inscrire sa politique en matière d'éducation et de formation pour 2019 dans « une logique de cohérence et de continuité stratégique ». Elle l'encourage vivement à maintenir ce cap au regard des nombreux contrats (CPRDFOP) et schémas existants (SRFSS, SRDEII, SEFORRE) ou à venir (Schéma prévisionnel de développement du SPRO) qui doivent être en nécessaire articulation.

Elle note également que cette politique éducative et de formation devra s'exercer dans un contexte budgétaire et législatif préoccupant du fait des contraintes financières imposées par le pacte de confiance, mais également de par le vote de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui vient bouleverser le paysage de la formation. Compte tenu des nombreuses répercussions de ce texte notamment sur la gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les organismes de formation, l'apprentissage et les centres de formation d'apprentis, il paraît indispensable d'alerter l'ensemble des acteurs concernés au fur et à mesure de la parution des décrets sur les enjeux et les impacts de cette réforme afin qu'ils puissent les appréhender, se préparer à ces changements et surtout, pour éviter tout risque de désordre social.

1 – SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

La commission relève la difficulté pour la collectivité de préciser certains cadres d'actions dans le contexte d'évolution et d'ajustement permanent de la mise en œuvre progressive de la loi « Avenir professionnel ». Pour autant, elle affiche une volonté de maintenir son soutien dans ce secteur. La commission restera vigilante quant à la traduction de cette orientation dans les faits et dans le budget primitif 2019.

1-1 Faire de la formation et de l'orientation des leviers stratégiques pour l'emploi

2019 est une année importante qui verra la déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale définie dans le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2018-2022. À cet effet, l'ensemble des acteurs du territoire seront mobilisés et un certain nombre d'actions seront réalisées au titre des quatre axes du CPRDFOP.

Dans ce contexte normatif et stratégique, la commission constate qu'il n'est plus fait mention du CARIF-OREF alors qu'il est partenaire de longue date de la Région et de l'État auprès desquels il apporte un appui régulier aux projets stratégiques et techniques dans les champs de la formation, de l'orientation, de l'observation, de la validation des acquis de l'expérience et de la prévention et la lutte contre l'illettrisme. À ce titre, il joue un rôle fondamental dans la mise en œuvre du CPRDFOP : en qualité de partenaire dans une dizaine d'actions dont l'observation des dynamiques territoriales, le SPRO (professionnalisation des opérateurs), le dispositif SIEG de la formation professionnelle, le suivi et l'évaluation du Contrat de plan, mais aussi en appui technique dans les actions relatives à la VAE via la CRIS VAE, à la démarche qualité, dans la réalisation de tableaux de bord intégrés au formanoo/SYOP.

La commission s'interroge sur le positionnement de la collectivité vis-à-vis de cette structure associative et se questionne sur le bien-fondé d'une procédure d'appel à reprenneur pour des activités fondées sur des décisions de financeurs publics.

S'agissant de l'axe 1 – Mieux orienter pour mieux former et mieux insérer, la commission note que la collectivité s'attachera dans le cadre de sa mission de coordination du service public régional de l'orientation à renforcer les pratiques professionnelles entre acteurs et à diffuser de l'information (Caravane de la jeunesse ou autres outils existants à mobiliser). Si ces actions sont nécessaires, l'offre d'un service de qualité suppose également un développement permanent de la professionnalisation des opérateurs.

En ce qui concerne l'axe 2 – Garantir un parcours sécurisé et de qualité à chaque Réunionnais, la commission constate avec satisfaction que le service d'intérêt général (SIEG) de la formation professionnelle, dont la démarche a été initiée en 2018, verra sa concrétisation en 2019 en lien avec la mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences. Déjà prévue au CPRDFP 2011-2015, la création de ce SIEG est aujourd'hui vivement attendue des organismes de formation. La commission espère que la fin d'année 2018 sera mise à profit pour lancer l'appel à manifestation d'intérêt et procéder à la sélection des opérateurs habilités en vue d'une opérationnalité totale en 2019.

Conformément à son avis sur le CPRDFOP, elle invite par ailleurs la collectivité à poursuivre sa dynamique de signature d'accords-cadre et de contrats d'objectifs dans des filières en voie de structuration telles que l'audiovisuel et le cinéma, le domaine maritime et le développement durable.

Enfin, s'agissant de l'axe 4 – la formation, une politique évaluée et pilotée, la commission souligne l'urgence de mettre en place les différentes instances de suivi, d'évaluation et de pilotage du CPRDFOP. De ce fait, l'installation du CREFOP est attendue, instance dans laquelle le CCEE souhaite siéger.

1-2 L'apprentissage, un secteur en pleine mutation

La commission partage l'inquiétude de la Région sur la libéralisation de l'ouverture des centres de formation d'apprentis. La suppression de l'autorisation administrative régionale pour créer un CFA risque de voir fleurir des pseudo centres de formation. Il existe un risque réel de déstabilisation des CFA reconnus sur la place et des équipes pédagogiques avec pour conséquence des pertes d'emploi.

De façon plus générale et en considération de ce qui a été dit précédemment, la commission souligne la nécessité et l'urgence d'adapter les moyens et outils correspondant au transfert de compétences né de la loi NOTRe, particulièrement dans le champ de la formation et de l'apprentissage, enjeux majeurs pour l'avenir du territoire et du développement de la zone océan Indien.

2 – SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Pour 2019, la collectivité poursuivra ses interventions qu'elles relèvent de sa compétence légale ou de sa politique volontariste.

2.1 Offrir un environnement de qualité à la jeunesse réunionnaise

2.1.1 La construction et la rénovation des lycées

La commission prend acte de la nouvelle implantation du lycée du « Sud » – options métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme désormais prévu à l'Étang-Salé. Cette décision a toutefois pour effet de relancer de nouvelles études techniques et de retarder d'autant les opérations de construction ; la livraison de cet établissement est aujourd'hui programmée en 2023, dans le meilleur des cas.

Ce futur lycée n'étant plus localisé dans le Grand Sud, la commission suggère de modifier sa qualification.

Quant au lycée de la mer évoqué de très longue date, les indications relatives au lancement des études préalables confirment un nouveau retard dans la programmation de cet établissement qui ne sera livré qu'en 2024, en l'absence d'aléas.

La construction des lycées étant au cœur des missions des Régions, la commission regrette les retards accumulés dans les programmations de ces deux futurs établissements d'autant qu'ils doivent répondre aux besoins en formation de deux secteurs prioritaires, le tourisme et le domaine maritime.

La commission salue la poursuite du plan de réhabilitation des lycées existants dont certaines opérations intègrent des travaux d'extension. Elle espère que ces chantiers permettront de répondre aux besoins identifiés par le Schéma directeur des lycées, tant en termes de capacités d'accueil que de développement de nouvelles filières.

À ce titre, elle souligne une nouvelle fois l'importance qu'elle accorde à la construction de « lycée à taille humaine » dont la capacité d'accueil est un élément constitutif. Au vu des effectifs des classes de seconde, de première et de terminale supérieurs à 30 élèves à la rentrée 2018, effectifs qui devraient demeurer à ce niveau pour ensuite encore augmenter pour les prochaines années, elle s'interroge sur la prise en compte par la collectivité de ces évolutions démographiques dans son schéma directeur des lycées.

Le lycée se doit aussi d'être ouvert à l'environnement de son territoire. Aussi, il convient d'intégrer dans les programmes de construction-rénovation des espaces de convivialité fonctionnels qui permettent l'accueil des acteurs extérieurs, notamment les associations de parents d'élèves qui font partie intégrante de la communauté éducative.

Les lycées constituent en outre un enjeu majeur de la transition énergétique. La commission note que la collectivité a enfin validé une programmation de travaux de rénovation thermique pour 18 lycées et entrepris d'outiller 20 sites pour leur permettre l'analyse de leurs consommations en vue de l'élaboration de leur plan de maîtrise de l'énergie. Ces initiatives sont encouragées.

2.1.2 Les dotations financières allouées aux lycées

La commission relève la poursuite des interventions financières de la collectivité en faveur des EPLE en vue de leur assurer un bon fonctionnement ; elle constate également une recherche d'optimisation des moyens alloués. Si ce souci de rationalisation et d'optimisation des dépenses est partagé par la commission au vu des contraintes budgétaires imposées à la Région, elle sera néanmoins vigilante sur les choix qui en découleront.

2.1.3 Une restauration scolaire de qualité

La commission note que la Région prend à cœur la mission qu'elle exerce en matière de restauration scolaire en s'attachant à fournir un service de restauration de qualité qui s'appuie sur les axes suivants :

- la promotion de repas équilibrés autour d'une alimentation saine ;
- la valorisation de la production locale qui sera poursuivie en 2019 en vue d'accroître le taux des produits locaux dans l'assiette des lycéens ;
- l'adaptation aux usagers avec l'ouverture de nouvelles cafétérias publiques qui proposent une prestation complémentaire aux jeunes ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire dont les premières actions démarreront en 2019 dans des lycées volontaires ;
- l'offre d'un service accessible à tous en proposant une harmonisation pluriannuelle des tarifs.

Ces actions sont bienvenues dès lors qu'elles participent à améliorer le service de restauration collective et in fine à augmenter le nombre de rationnaires dont l'effectif fond lorsque l'on dépasse la seconde.

2.1.4 L'aide aux manuels scolaires

La commission suggère à la Région d'associer les associations de parents d'élèves à la réflexion qu'elle conduira sur la mise en place de ressources et manuels numériques dans les établissements scolaires.

S'agissant du dispositif actuel, reconduit en 2019, elle réitère sa proposition d'octroyer une carte rechargeable à hauteur de l'aide fixée par la collectivité aux familles. Cet équipement s'inscrirait davantage dans la logique de développement du numérique poursuivie par la Région.

2.2 Accompagner la jeunesse réunionnaise vers une transition réussie et le monde professionnel

2.2.1 La diversification de l'offre de formations sur le territoire et la mobilisation de l'appareil d'enseignement supérieur

Dans la perspective de mise en œuvre effective du SEFORRE en 2019, la commission note avec intérêt des initiatives novatrices dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, telles que l'ouverture de nouveaux BTS sur notre territoire afin d'apporter des réponses efficaces à la poursuite d'études des bacheliers professionnels.

Pour autant, elle souligne que l'ambition du Schéma de l'Enseignement et des FORMation supérieurs, et de la REcherche appelle des mesures de plus grande ampleur pour relever à plus long terme les défis sociaux, économiques et environnementaux de La Réunion.

De façon générale, il semble pertinent de préciser les nécessaires articulations entre les différentes stratégies, contrat et schémas régionaux (S3, CPRDFOP, SRDEII, SEFORRE...), notamment au niveau de leurs leviers d'action et de leur déclinaison territoriale. Alors que le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, tout comme celui de la formation professionnelle et de l'apprentissage connaissent de profonds bouleversements, il devient urgent de croiser les regards afin de mieux anticiper les besoins en formation et en emploi dans une économie toujours plus ouverte. Une cartographie précise de l'offre de formation actuelle de l'ESR réunionnais et de ses restructurations à venir (ex : nouvelle offre de formation de l'Université de La Réunion 2020-2024) doit être le socle permettant de penser une véritable GPEC territoriale dont le suivi et l'évaluation sont essentiels.

Cette (re)structuration de l'écosystème ESR réunionnais doit être véritablement portée par le SEFORRE - en articulation étroite avec les autres stratégies régionales (SRDEII, CPRDFOP...) - pour participer pleinement au renforcement d'une économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive.

Dans cette perspective, la commission salue l'initiative de la Région Réunion de décliner en 2019 des conventions de partenariat particulières avec l'Université de La Réunion qui regroupe les ¾ des étudiants du territoire. Ces conventions particulières qui découlent de la convention-cadre signée entre l'Université de La Réunion et la Région en 2018 pourraient s'articuler autour de trois priorités partagées entre le SEFORRE et le Schéma Opérationnel de l'Université de la Réunion adossé au Contrat d'établissement (SOURCE), à savoir « la réussite pour tous et toutes en formation », « l'optimisation de l'impact territorial des activités d'une recherche d'excellence ancrée dans son territoire » et « l'accroissement de l'ouverture internationale et de la coopération régionale ».

S'agissant de la première priorité, il conviendra d'optimiser le continuum bac-3/bac+3 en invitant l'ensemble des acteurs ayant participé au SEFORRE à décliner ensemble une stratégie pensée en termes de complémentarité entre les offres de formation des différents acteurs de l'ESR et qui vise prioritairement l'employabilité des étudiants. L'objectif pourrait être de penser la diversification d'une offre de formation supérieure articulée aux besoins du territoire et de la grande région océan Indien. Les véhicules de cette première ambition pourraient comprendre notamment :

- des dispositifs innovants d'accompagnement et de formation pour réduire le taux d'échec en L1 préparant mieux à l'enseignement supérieur (parcours adaptés), notamment dans des niches en émergence (économie circulaire) ou en croissance (agro-écologie, numérique, économie sociale et solidaire, métiers du sport et de la santé) ;
- un grand portail régional pour la formation tout au long de la vie, pensé à partir de blocs de compétences proposés par les différents acteurs de l'ESR, notamment dans des domaines jugés prioritaires pour l'ouverture de nouvelles formations comme un dispositif de soutien des innovations pédagogiques qui concourent à l'amélioration de la réussite de tout-e-s, en premier cycle en particulier.

S'agissant de la seconde priorité visant à optimiser l'impact territorial des activités de la recherche, il convient en écho à l'ambition du SRDEII d'accompagner et d'accélérer la transition vers une nouvelle économie inclusive, singulière, ouverte, plurielle et résiliente. Au-delà des champs de recherche déjà bien implantés au niveau du territoire et répondant à ses enjeux de développement (agronomie, sciences de l'environnement, sciences de la santé, énergétique...), la recherche en Sciences humaines et sociales pourrait bénéficier d'un soutien accru dans les domaines comme l'illettrisme et l'éducation en milieu créolophone, la connaissance des sociétés indianocéaniques qui sont indispensables pour éclairer les politiques publiques de développement.

S'agissant de la valorisation et du transfert des résultats de la recherche aux acteurs socio-économiques, la commission partage la nécessité du renforcement des collaborations et de co-constructions de projets entre chercheurs, entreprises et usagers. Elle rappelle l'importance de créer les conditions notamment par :

- le soutien aux actions permettant la rencontre entre ces différents acteurs ;
- la poursuite des efforts d'acculturation à l'innovation et à la découverte entrepreneuriale ;
- l'augmentation des dispositifs incitatifs de soutien aux projets collaboratifs innovants ;
- la simplification des démarches (à l'exemple des dispositifs de type ANR, FUI ou Horizon 2020).

Enfin, s'agissant de la troisième priorité, l'accroissement de l'ouverture internationale semble un impératif à l'heure de l'internationalisation croissante de l'ESR dans le monde. De ce fait, la commission juge favorablement le développement d'un espace indiaocéanique de l'ESRI dont l'Université de La Réunion a posé les bases en juillet dernier avec développement d'une offre de formation et de recherche ciblée, en adéquation avec les besoins de la zone océan Indien élargie. Dans cette perspective, une véritable politique linguistique mériterait d'être plus largement soutenue pour faire de l'écosystème ESR réunionnais une base avancée de l'ESR français et européen sur l'axe Afrique-Asie avec la mise en place de plans anglais, français langue étrangère et langues régionales.

Par ailleurs, le développement d'un espace indiaocéanique de l'ESRI passe par la mise en place d'un programme de mobilité régionale, permettant d'accompagner les étudiants en études et stages ainsi que les personnels.

2.2.2 L'appui à la recherche

La commission se félicite de la reconduction des dispositifs de soutien à la recherche (allocations régionales de recherche, allocations post-doctorales et appel à manifestation d'intérêt) tout en appelant de ses vœux une réelle simplification des procédures de sélection.

S'agissant plus spécifiquement des appels à manifestation d'intérêt, elle attire l'attention de la collectivité sur l'importance stratégique d'une forfaitisation des coûts directs liés aux programmes de recherche assumés à ce jour par les organismes et l'Université.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

1 – SECTEUR ÉGALITÉ DES CHANCES, LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

1.1 Prévention et lutte contre l'illettrisme

S'agissant des « Cases à lire », si la commission accueille positivement les objectifs affichés, les éléments de preuve qui permettraient d'apprécier l'efficacité du dispositif restent encore à construire. Aussi, la commission préconise une nouvelle fois la réalisation d'une évaluation quantitative et qualitative approfondie du dispositif.

Elle se félicite de la mise en œuvre d'un programme de formation de formateurs d'adultes en direction des animateurs. Il convient dans ce cadre de les former à l'accueil des publics adultes, ce qui supposerait d'avoir des données précises sur le public accueilli dans les « Cases à lire » (âge, sexe, niveaux de besoins et de difficultés).

Elle se félicite également qu'une enquête IVQ soit relancée pour actualiser les données de 2011.

En matière de parentalité, les projets d'actions restent modestes au regard des enjeux. La commission demande le renforcement des moyens alloués aux associations qui œuvrent en ce sens.

1.2 La poursuite de la mise en œuvre du plan régional décrochage

La commission note la volonté de ramener le nombre de jeunes décrocheurs sous le seuil de 9,5 %. Elle s'interroge cependant sur les moyens mobilisés pour atteindre cet objectif à l'horizon 2020.

Par ailleurs, elle regrette que le dispositif de suivi et d'évaluation du Plan régional décrochage n'ait pas été lancé plus en amont, à son démarrage pour éviter uniquement une évaluation rétrospective.

1.3 La poursuite du soutien aux « classes transplantées »

L'intervention volontariste de la collectivité en faveur de ce dispositif est appréciée. Les classes transplantées, comme l'a souligné le CCEE dans ses différents avis, sont de véritables lieux d'apprentissages multiples qui donnent la possibilité à nos jeunes élèves de vivre des expériences éducatives et de mobilité riches. Ce dispositif constitue ainsi un des premiers outils de prévention du décrochage scolaire et de prévention de l'illettrisme. Le maintien voire l'augmentation de l'effort régional en direction des associations qui portent ces projets de classes est souhaité.

2 – SECTEUR MOBILITÉ

La commission soutient les initiatives de construction de programme de mobilité à destination de la jeunesse réunionnaise visant la poursuite d'études supérieures ou de stages hors académie.

Elle salue également la poursuite de dispositifs spécifiques qui ont pour objet d'accompagner les Réunionnais dans leur projet de mobilité (module de préparation, sensibilisation à la mobilité, préparation opérationnelle ...).

Commission « Cohésion sociale »

Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation, relations internationales, et coopération régionale

Dans le cadre de l'examen des orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2019, la commission « cohésion sociale » formule les observations et préconisations suivantes :

PILIER 5 : « NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOTRE FIERTÉ »

1 - SPORT

1.1 Soutenir le développement des organismes sportifs régionaux

La commission relève le choix de la collectivité, au regard du contexte économique particulièrement contraint, de « recentrer » les orientations de sa politique sportive notamment vers l'aide au financement des ligues et comités sportifs (accompagnement financier des programmes annuels d'activités et de développement). Ainsi, il est indiqué que la démarche mise en œuvre à travers les contrats pluri-annuels d'objectifs conclus avec les ligues et comités sera reconduite en 2019, après une phase d'évaluation. La commission salue le maintien de ce dispositif de contractualisation et souhaite notamment que les ligues et comités dont les contrats sont arrivés à échéance puissent bénéficier d'une reconduction de cet engagement. Pour la commission, il conviendrait, en accord avec les principes de la « charte d'engagements réciproques de La Réunion », d'étendre le périmètre de ces contrats pluri-annuels d'objectifs également aux moyens alloués, en privilégiant plutôt des contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens.

La commission souhaite par ailleurs rappeler l'importance de soutenir le fonctionnement et la structuration (organisation administrative, direction, comptabilité, secrétariat...) de ces mêmes ligues et comités confrontés à une précarisation de leurs ressources (fin des contrats aidés, baisse des financements...) afin que ces derniers soient notamment en mesure de répondre efficacement aux missions d'intérêt général qui leur sont dévolues. Par ailleurs, le soutien à la structuration de la cellule « développement » permettrait également aux responsables bénévoles de se concentrer sur le volet politique et stratégique de l'association qui s'avère de plus en plus indispensable, dans un contexte associatif nécessitant une démarche proactive, d'anticipation et d'adaptation.

La commission souhaite vivement que cette orientation de la collectivité en faveur d'un recentrage vers l'aide au financement des ligues et comités sportifs, trouve la déclinaison budgétaire correspondante lors de la présentation du projet de budget primitif pour l'exercice 2019. La commission rappelle en effet qu'elle relève depuis 2013 une baisse continue de l'enveloppe destinée au fonctionnement des ligues et comités (2,88 M € en 2013 ; 2,48 M € en 2017 et 1,42 M € en 2018). Cette enveloppe au lieu d'augmenter diminue de manière inversement proportionnelle à la hausse constante du nombre de licenciés enregistrée à La Réunion depuis 2011⁵.

Aussi, afin de permettre de préserver le fragile équilibre financier du mouvement sportif, la commission préconise pour l'exercice 2019, l'octroi d'une enveloppe budgétaire à minima égale à celle de 2017, hors financement lié à la préparation et à la participation aux Jeux des îles de l'océan Indien 2019.

⁵ 163 992 licenciés en 2017 contre 142 073 en 2011, soit une augmentation de plus de 15 % (source Ministère des sports)

1.2 Mobilité sportive

La commission a pris bonne note de la volonté de la collectivité d'harmoniser les différents dispositifs existants, dans le cadre de la conférence territoriale des politiques publiques.

Sur ce point, la commission rappelle son positionnement qui souligne l'urgence d'une telle démarche visant à l'instauration d'une meilleure lisibilité sur les dispositifs en vigueur et leur mise en œuvre. Ceci d'autant plus que les charges liées à la mobilité, viennent impacter fortement les budgets des conventions d'objectifs et des projets des ligues et comités. Aussi, la commission propose la mise en place d'une plate-forme territoriale, sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État, en termes de mobilité des sportifs et des socio-éducatifs.

Par ailleurs, la commission suggère à la collectivité de veiller à ce que sa démarche d'harmonisation intègre les différentes dispositions envisagées dans le cadre des propositions du « Livre bleu » sur la mobilité des jeunes et le dispositif FEBECS.

1.3 10ème édition des Jeux des Îles de l'océan Indien (juillet 2019)

La commission constate avec satisfaction la prise en compte par la collectivité de l'importance de cette manifestation qu'elle qualifie de rendez-vous majeur pour 2019. La commission attend que les engagements financiers pris soient à la hauteur des enjeux liés à cet événement.

1.4 Haut niveau

La commission juge utile de rappeler que si pour la formation des athlètes, l'État, en lien étroit avec les fédérations est chef de file du sport de haut niveau, concernant l'accès au haut-niveau sur le plan local, son organisation et son soutien se font de manière partenariale avec les collectivités territoriales, la DJSCS, le Rectorat, le CROS, les comités régionaux/ligues et le CREPS.

Aussi au regard de l'importance de cette filière ainsi que de son organisation territoriale, la commission réitère son souhait de voir la désignation d'un véritable chef de file qui assurerait la gestion du haut-niveau à La Réunion.

Par ailleurs et suite à la tenue des Assises de l'Outre-mer, la commission invite la collectivité à suivre avec attention la déclinaison des propositions du « Livre bleu » sur le haut-niveau, qui évoquent notamment la mise en place d'une approche spécifique pour les athlètes ultramarins, au travers du dispositif « pacte de performance » et de nouveaux dispositifs à créer.

1.5 CREPS – IRSOI

La commission prend bonne note de la poursuite en 2019 des actions visant à finaliser le transfert du CREPS à la Région de même que de l'ensemble des travaux de réhabilitation et de construction sur les différents sites (CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres) qui devraient permettre de concrétiser la configuration technique donnée à l'IRSOI. Dans ce cadre, la commission souhaite que l'extension programmée des structures d'hébergement puisse permettre, à terme, l'accueil de 400 internes.

1.6 Les aides à l'équipement sportif des communes

L'élaboration du Schéma régional des équipements sportifs avait permis de mettre en évidence un déficit d'équipements au niveau territorial. Aussi la commission encourage la collectivité à poursuivre son soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités, notamment dans le domaine de la réhabilitation et de la construction de nouveaux équipements sportifs.

Sur ce point, la commission recommande la mise en œuvre d'un plan de rattrapage réaliste, impliquant les collectivités territoriales dans la réussite du plan, avec un contrat de responsabilités partagées qui permettrait de consolider la programmation, de sécuriser les

financements et d'anticiper les coûts supplémentaires de personnel et de maintenance liés aux équipements nouveaux ou rénovés.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

2 - ÉGALITÉ DES CHANCES

2.1 Le soutien régional en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances

La commission relève que la collectivité privilégiera notamment le soutien aux acteurs œuvrant en matière d'appui au réseau associatif qu'elle considère comme un acteur majeur du lien social et du développement local. La commission salue cette orientation et partage ce constat. Elle rappelle que notre territoire totalise entre 13 000 et 15 000 associations actives qui font vivre environ 18 900 emplois (soit 12,4 % de l'emploi privé local contre 9,7 % au niveau national) avec une masse salariale associative correspondante de plus de 413 millions d'euros⁶. De même près de quatre emplois associatifs sur 10 relèvent du secteur social et sont déployés en faveur des publics fragiles.

Au regard de ces données, la commission estime prioritaire le soutien de la collectivité à ce secteur local de l'économie sociale et solidaire et lui rappelle qu'elle est signataire de la « Charte territoriale des engagements réciproques » depuis le 21 décembre 2017. Dans ce cadre, la commission encourage la collectivité à mobiliser des moyens financiers à la hauteur des enjeux pour permettre de renforcer la mission du Mouvement associatif de La Réunion (MAR) et le rôle des associations réunionnaises qui contribuent quotidiennement à la vie associative et à la construction de la cohésion sociale au sein de notre société.

2.2 Prévenir les risques en matière de santé

2.2.1 Promouvoir l'éducation à la santé

En matière de « Sport-santé », la commission estime essentiel que la collectivité régionale, aux côtés des autres partenaires (ARS, DJSCS, OPCA,...) puisse soutenir les structures (fédérations, ligues, CROS...) habilitées à former les éducateurs, aussi bien en matière de « Sport-santé pour tous » que dans la mise en place des activités physiques adaptées. Cette démarche s'inscrirait dans le cadre de la structuration du label « Sport santé » et en conformité avec les dispositions du décret n° 2016-1990⁷ du 30 décembre 2016.

2.2.2 Développer les actions de prévention et de sensibilisation

La commission note l'ensemble des actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé mises en œuvre par la collectivité sur le territoire, notamment en ce qui concerne la lutte contre le diabète, les addictions, le cancer...

Si la commission convient que ces thématiques ont tout à fait leur place dans cette démarche de prévention, elle réitère⁸ son insatisfaction de ne relever aucune prise en compte du phénomène de vieillissement de la population réunionnaise, transformation majeure qui demande pourtant une anticipation sur le long terme. Les dernières études menées par l'INSEE⁹ révèlent en effet que la population vieillirait dans toutes les régions de France et que le rapport entre populations âgées et

6 Données études Recherches et solidarités « les associations à La Réunion » – Repères et chiffres clés – sept 2018

7 Décret relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

8 Cf. avis du CCEE sur orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2018 – p. 17/24

9 Insee analyses – « La population réunionnaise à l'horizon 2050 » – N° 29 novembre 2017

jeune augmenterait fortement. Elles font notamment apparaître pour la population réunionnaise à l'horizon 2050, la nette progression du quatrième âge, soit la tranche âgée de 75 ans et plus. Un vieillissement prononcé avec, pour la première fois, un nombre de seniors rattrapant celui des jeunes de moins de 20 ans. L'effectif des 75 ans ou plus, encore très faible actuellement à La Réunion, devrait ainsi être multiplié par quatre.

Aux yeux de la commission et comme le souligne également l'étude, cette augmentation du nombre de personnes âgées soulève localement de nombreux défis en matière de réponse aux besoins liés notamment à la perte d'autonomie : structures d'accueil, dispositifs favorisant le maintien à domicile, systèmes de surveillance, d'alerte et d'urgence relevant notamment de l'économie numérique,...

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

3 - COOPÉRATION RÉGIONALE

3.1 Coopération bilatérale/multilatérale

Dans le cadre de la politique d'ouverture internationale menée par la collectivité depuis 2010 et qui a fait de la coopération économique avec de nombreux pays cibles une priorité, la commission réitère ses recommandations concernant la nécessité d'enrichir ces relations bilatérales/multilatérales sur le plan culturel et au niveau associatif / non gouvernemental.

En effet, la commission considère que cette coopération entre les peuples indianocéaniques constitue un volet indissociable de tout processus de coopération économique et que la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une approche de la dimension humaine (culture, sport...).

Dans cette perspective, elle suggère que les représentations de la Région implantées dans ces différents pays de la zone puissent contribuer, à travers leur action de terrain, à recenser localement les différentes têtes de réseaux représentatives de l'action associative et non gouvernementale. Cette démarche permettrait d'identifier des interlocuteurs en responsabilité en direction du tissu associatif Réunionnais, afin d'établir des conventions bilatérales pour la mise en place d'échanges.

Dans cette logique, doit être encouragée et soutenue l'installation de bureaux et d'instituts en partenariat avec des institutions des pays de la zone océan Indien, à l'exemple de l'institut Confucius abrité par l'université de La Réunion, et internationales (Bureau campus France par exemple), afin de favoriser le développement d'activités scientifiques, linguistiques et culturelles, voire sportives.

Par ailleurs, le développement d'une coopération entre les peuples passe par le développement renforcé d'une politique de mobilité pour les jeunes au sein de la zone océan Indien en s'appuyant et s'inspirant de grands programmes de mobilité internationale comme ERASMUS¹⁰, ISEP¹¹ ou BCI¹² avec un volet études et stages à l'étranger et d'une politique linguistique à l'échelle du territoire (plan langues étrangères tel un plan anglais, français langue étrangère, langues orientales...).

De façon plus globale, la commission prend note, pour 2019, de l'activité générale des différentes antennes de la collectivité dans la zone qui vise notamment à assurer le suivi des programmes de

10 ERASMUS : « European action scheme for the mobility of university students » est un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités, les grandes écoles européennes et des établissements d'enseignement à travers le monde entier

11 ISEP : International exchange students program

12 BCI : (avec le Québec) bureau de coopération universitaire (ancien CREPUQ)

coopération et à accompagner les entreprises réunionnaises souhaitant s'implanter ou nouer des partenariats. Dans ce cadre, elle relève entre autres le démarrage en 2019 des travaux liés au projet de coopération initié autour des opérations d'aménagement et de protection du littoral de Morondava (Madagascar) contre l'érosion côtière.

3.2 INTERREG V océan Indien

La commission relève que le programme INTERREG V océan Indien se situera en 2019 à mi-parcours, trois ans après son démarrage effectif.

Avec une certification au 31 août 2018 d'un montant de 4,274 M €, la commission observe que les deux premiers seuils de dégagement d'office¹³ devraient être aisément atteints. Elle note également que l'atteinte du seuil de dégagement d'office du 31/12/2020 fixé quant à lui à 15,844 M €, implique un renforcement significatif de la dynamique actuelle de programmation et de certification. La commission relève avec intérêt l'engagement d'une démarche de modification de la maquette du programme Interreg et dont les résultats doivent être présentés au prochain Comité de suivi Interreg. Cette modification vise notamment à optimiser les résultats en prévision de la revue de performance du programme qui aura lieu en juin 2019, en présentant des valeurs plus réalistes¹⁴.

Aussi, en lien avec sa volonté de voir se développer également une coopération régionale favorisant la dimension linguistique, culturelle et non gouvernementale, la commission souhaite que ce renforcement de la dynamique de programmation d'Interreg puisse être l'occasion de prendre en compte des thèmes liés à l'Éducation populaire, le Sport et la Culture dans les axes prioritaires du programme Interreg V océan Indien par l'émission d'appels à projets dans ces domaines.

3.3 La participation aux principaux ensembles régionaux de la zone océan Indien

La commission relève la poursuite en 2019 de la stratégie régionale visant à insérer notre île, afin d'accroître sa visibilité, dans les organisations de coopération de la zone et ce notamment au sein de la Commission de l'océan Indien (COI), de l'Association des États Riverains de l'océan Indien (IORA) et du marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

Dans ce cadre, la commission note que la collectivité s'attachera notamment à suivre les travaux relatifs à l'évolution institutionnelle de la COI ainsi que l'avancement de la demande de la France¹⁵ auprès de l'IORA, d'accéder au statut de membre de plein exercice¹⁶.

Enfin, concernant l'intégration de La Réunion dans son environnement régional, la commission prend bonne note de l'annonce de la création par le gouvernement d'un nouveau cadre de concertation entre l'État et les collectivités locales. En effet, conformément aux préconisations du « Livre bleu » pour l'Outre-mer, il est prévu la mise en place d'une plate-forme d'échanges pour l'océan Indien associant le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'Outre-mer et les exécutifs locaux.

Au regard de la composition indiquée pour cette plate-forme, la commission rappelle à la collectivité que dans le cadre des ateliers¹⁷ relatifs aux assises de l'Outre-mer, une préconisation avait été émise en faveur de l'intégration à ce type de dispositif, de l'ensemble des acteurs de l'international sur le territoire de La Réunion pour une meilleure efficacité des actions.

13 Respectivement 1,154 M € au 31/12/2018 et 5,870 M € au 31/12/2019

14 Les valeurs actuelles étant difficilement atteignable pour des raisons extérieures à l'autorité de gestion (absence d'accord de l'Afrique du Sud impactant les projets sur le volet transnational...)

15 Demande formalisée auprès de l'IORA en 2017 et réaffirmée en 2018

16 La France dispose depuis 2001 du statut de « partenaire du dialogue »

17 Assises de l'Outre-mer – Atelier 6 – Politique d'influence – Groupe de travail « comment donner à La Réunion les moyens de construire une politique d'influence à l'international »

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »
Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

PILIER 2 : ENGAGER LA 2^e GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

1 - LES ROUTES

La commission note que la poursuite de la réalisation de la Nouvelle route du littoral (NRL) et son approvisionnement en matériaux, notamment en roches massives, soulève la problématique de l'ouverture et de l'exploitation des carrières. Dans ce cadre, elle relève en effet que la collectivité déclare « qu'à ce jour aucune carrière en roches massives n'est exploitée à la Réunion ». Elle espère cependant que la Région explore toutes les solutions d'exploitation possibles afin de garantir un approvisionnement local en matériaux pour un achèvement des travaux dans les délais.

Concernant le réseau routier, la commission prend note de l'abandon du projet « route des Géraniums » mais relève qu'il n'y a pas d'alternative proposée en vue d'apporter une solution à moyen terme aux problèmes de saturation du trafic rencontrés sur cet axe (RN3/Saint-Pierre/Tampon).

De même, la commission observe que l'amélioration des systèmes d'échanges, notamment ceux de Cambaie/Savanna/Bellemène, se fait attendre. En effet, avec un trafic de plus de 82 000 véhicules/jour, ce secteur est quotidiennement saturé aux heures de pointe.

Dans les orientations budgétaires 2017, il était déjà indiqué que le Conseil régional a initié en 2013 des études d'amélioration de la RN1 entre le bas du viaduc du Bernica et la Rivière des Galets. Force est de constater qu'à ce jour, les embouteillages aux abords de ce point du réseau routier perdurent, voire s'aggravent et qu'aucune amélioration probante n'a été apportée.

La commission est consciente de la complexité qu'implique la recherche de solutions dans ce secteur, elle estime néanmoins qu'en qualité de tronçon de l'axe routier principal (RN 1), il faudrait donner à ce dossier un caractère prioritaire d'autant plus qu'avec la création de la bretelle d'accès au nouveau Pôle Sanitaire Ouest (PSO), le trafic ne cessera de se densifier dans ce secteur. Un effort d'anticipation de la collectivité est donc particulièrement attendu sur cette thématique.

De manière plus globale sur ce secteur des routes, la commission réitère ses constats émis dans le cadre de son avis sur le bilan d'activité 2017 de la collectivité, selon lesquelles un grand nombre de projets de fluidification du trafic sont au stade d'étude ou de réalisation très partielle. Au regard de la situation d'asphyxie routière qui prévaut sur le réseau local, notamment aux heures de pointe, il apparaît qu'il y ait urgence à intervenir. Or au vu des différentes réalisations routières programmées, il ne semble pas se dégager une solution à moyen court-terme. Pourtant, les temps de parcours pour relier le Sud au chef-lieu atteignent, au fil des années, des records en la matière selon l'incident ou l'accident qui peut survenir sur le réseau, avec toutes les conséquences négatives que cela peut avoir en matière d'environnement (gaz à effet de serre, surconsommation de carburant...). Or le développement d'une économie est tributaire d'un bon réseau de communications, notamment sur le plan routier. L'évolution démographique attendue

ainsi que le taux de motorisation moyen des ménages réunionnais, laisse augurer d'une augmentation continue du trafic qui aggravera les difficultés de circulation pour lesquelles, selon la commission, il convient de trouver des solutions dans des délais raisonnables.

2 - LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

En matière de mobilité durable, la commission souhaite qu'une politique encore plus volontariste soit menée concernant l'intermodalité avec notamment une prise en considération de la croissance démographique. A titre d'illustration, les 49 places de stationnement prévues en 2019 sur le pôle d'échange du Portail à Saint-Leu semblent nettement insuffisantes face aux besoins en parking relais (covoiturage) des usagers quotidiens de la Route des Tamarins. Elle regrette également qu'aucune réflexion ne soit menée sur la création de parking relais sur la RN3 (liaison Saint-Pierre/Tampon).

En lien avec le tourisme, secteur prioritaire de la mandature, la commission réitère son souhait de création d'une ligne de transport collectif vers les grands sites ou itinéraires d'intérêt touristique (route des plages, volcan, Maïdo, cirques, etc). Elle préconise également la mise en œuvre de services dédiés au public sur les routes touristiques avec point d'information, boutiques artisanales, toilettes, parking sécurisé. Enfin elle souhaite l'accélération de la réalisation de la Voie Vélo Régionale (VVR) qui offrirait l'opportunité de développer des activités liées au cyclotourisme. Le tourisme à vélo est une filière économique en plein essor et son développement correspond à une évolution profonde des pratiques touristiques vers plus de bien-être, d'attention portée à l'environnement, aux choix de consommation et au partage.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

1 - LE TOURISME : UN SECTEUR PRIORITAIRE, CRÉATEUR D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS, À DÉVELOPPER DANS UNE ÉCONOMIE INSULAIRE

Suite à l'adoption par la collectivité du Schéma de développement et d'aménagement Touristique à la Réunion (SDATR) en juin 2018 et sur lequel le CCEE a donné son avis lors de la phase de consultation, les membres de la commission reconnaissent la qualité du travail de partenariat mené avec tous les acteurs de ce secteur d'activité prioritaire. Aussi ces orientations budgétaires sont un moment privilégié pour préparer les financements des actions directes de la Région et les actions menées avec les partenaires.

Lors de la présentation du prochain Budget Primitif, la commission sera attentive à sa mise en œuvre opérationnelle. Elle propose que le SDATR dispose d'un budget qui soit à la hauteur des enjeux de ce secteur. Des crédits conséquents sont donc attendus tant en investissement qu'en fonctionnement afin que ce schéma soit décliné en plan opérationnel réalisable et pérenne.

La commission note la poursuite des programmes de l'IRT relatifs à la promotion de la destination Réunion sur les marchés extérieurs. Toutefois elle réitère son regret de ne pas avoir trouvé d'information sur les autres missions actuelles de cet organisme inscrites dans le SDATR telles que : l'accompagnement des porteurs de nouveaux projets, la montée en compétence des professionnels face aux évolutions liées aux attentes de visiteurs et l'appui aux professionnels des activités de loisirs sportifs de nature avec le maintien d'un niveau de qualité irréprochable des sites et itinéraires, constituants incontournables du produit.

En ce qui concerne le marché local, la commission se réjouit de la prise en compte par la Région de ce segment de marché longtemps négligé et pourtant reconnu par tous les professionnels

comme constituant une part essentielle de leur marché principal. L'effort consenti est donc salué par la commission qui aurait cependant apprécié la communication de données budgétaires relatives à ce marché, dont le chiffre d'affaires représente près du double de celui lié aux marchés extérieurs. Cette prise en compte du marché local offre une nouvelle dimension à ce secteur prioritaire de l'économie réunionnaise. Par ailleurs, la commission relève avec satisfaction le changement d'approche de la collectivité qui favorise dorénavant vis-à-vis du tourisme, une ambition qualitative au lieu d'une ambition quantitative.

La commission note la poursuite des programmes des offices de tourisme et de la Fédération réunionnaise de tourisme dans leurs missions respectives. Toutefois considérant que plus de 80 % des acteurs de tourisme sont des TPE sans salarié, bien souvent à faibles capitaux et parfois sans formation initiale, il semble primordial de les accompagner sur leur montée en compétence dans l'amélioration de leurs prestations, par le biais de formation continue adaptée à leurs besoins (acquisition des bases en langues étrangères, informatique et gestion, évolutions réglementaires...).

Au regard de l'organisation des filières, la commission a noté avec satisfaction la mise en place des contrats de filières. Toutefois, elle attire l'attention de la collectivité sur le recours aux fonds européens au bénéfice des associations bien souvent dépourvues de trésorerie. Aussi il semble nécessaire de mettre en place une ingénierie financière pour les accompagner, outre une avance en trésorerie et une prise en compte des frais financiers inhérents.

Dans le domaine culturel, orientation stratégique prioritaire du SDATR, la commission souhaite que les travaux menés par le CCEE en la matière ainsi que le rapport rendu sur le thème de tourisme et culture en octobre 2017, nourrissent la réflexion qui sera engagée au travers du contrat de filière culture. Elle demande également que le tourisme industriel et scientifique, véritable tourisme de niche, soit intégré dans ce contrat de filière culture.

Sur le volet compétitivité des entreprises, l'attention est attirée sur les aides à la création d'infrastructures diversifiées d'hébergement et de petite restauration¹⁸. En effet, s'agissant de ces aides, les critères peuvent être inadaptés au regard des capacités financières de certains acteurs dans la mise en œuvre de leur projet de création ou de rénovation. Aussi la commission préconise un modèle qui permette une montée en gamme plus progressive.

Enfin, concernant le positionnement de La Réunion comme destination de sensations exceptionnelles et authentiques, la commission encourage la Région à mettre en œuvre les préconisations issues de l'étude sur la mise en tourisme de Mafate réalisée en 2017 en partenariat avec le Parc national et l'IRT, sur le positionnement écotourisme du cirque. Une attention particulière devra être portée sur les enjeux liés notamment à la gouvernance pour arriver à un projet touristique Mafatais partagé.

PILIER 3 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

1 - UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.1 L'aménagement des Hauts

Afin de pérenniser et de renforcer son engagement pour maintenir la cohésion des politiques publiques dédiées aux Hauts de l'île, la Région Réunion envisage de rédiger pour les années 2019-2021, un Plan Régional de Développement Durable des Hauts. Les travaux préparatoires à son élaboration ont démarré en 2018. Le CCEE demande à être associé à la poursuite des travaux.

18 Cf. PDRR FEADER 2014-2020

La commission s'interroge sur la cohérence existante entre l'élaboration de ce Plan régional de développement durable des Hauts, le Programme de développement des Hauts ruraux (PDHR) et le Programme de Développement Rural (PDR) déjà existants.

En ce qui concerne la biodiversité marine et écosystèmes marins, la commission suggère à la Région Réunion d'être attentive à la politique des aménagements qui se font sur les bassins versants en particulier au niveau des PLU et des SCOT avec la possibilité d'apporter une aide aux collectivités qui ont la charge de réaliser ces documents. Cette suggestion s'intègre dans une réflexion globale pour une meilleure prise en compte des impacts des aménagements terrestres sur le milieu marin.

1.2 L'information géographique et l'observation du territoire

La commission observe que la collectivité régionale apporte son concours à différents outils (plates – formes de services numériques de données géographiques) mais que le grand public n'est pas informé des travaux menés. Elle préconise qu'il y ait plus de communication sur les actions menées en matière de recherche et de développement.

2 - UNE POLITIQUE RÉGIONALE POUR SOUTENIR LE SECTEUR PRIORITAIRE DE L'ÉNERGIE ET POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT RÉUNIONNAIS

2.1 Le Schéma régional climat-air-énergie et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

La PPE reprend les orientations du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) en s'attachant spécifiquement aux problématiques énergétiques pour les périodes 2016-2018 et 2019-2023. Elle a été instaurée par décret interministériel en date du 12 avril 2017.

La Région Réunion va arrêter à la fin 2018 une version révisée de la PPE. La commission salue le travail mené concernant les nouveaux objectifs et attend d'être consultée sur cette révision. Toutefois elle aurait souhaité être associée plus en amont à ces travaux.

2.2 Les énergies renouvelables

La commission observe que sur les 3 dernières années, le taux de pénétration des énergies renouvelables dans la production électrique a fortement régressé. En 2015 elle était de 36,1 %, en 2016 de 34,1 % et en 2017 de 32,4 %. Les mêmes constatations s'opèrent pour le taux de dépendance énergétique qui est passé de 86,1 % en 2015 à 86,8 % en 2016 et de 87 % en 2017¹⁹. Ces indicateurs démontrent qu'une politique plus volontariste en matière de soutien à la filière est attendue.

Concernant le soutien aux énergies renouvelables et plus précisément à la filière photovoltaïque, la commission s'interroge sur le nombre d'équipements ayant été déposés ou réhabilités par rapport aux installations subventionnées. Aucun indicateur ne permet d'en connaître la proportion.

La commission réitère ses recommandations en matière de valorisation de la biomasse notamment au développement d'une filière dont l'activité présenterait l'avantage d'être à la fois créatrice d'emplois et un moyen de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Cependant, elle s'interroge sur la pérennité de la production de la biomasse dans le développement industriel du process et s'inquiète d'une possible importation du bois.

¹⁹ Source : SPL Énergies Réunion-Observatoire Énergie Réunion: bilan énergétique île de La Réunion 2017.

En matière hydraulique, la commission préconise, dans le cadre de nouvelles implantations, de prendre en compte la réalité des études d'impact, le cadre européen de la loi sur l'eau et les risques du changement climatique vis-à-vis de l'évolution de la ressource en eau. Par ailleurs, elle souhaite rappeler ici son avis émis en 2015, concernant la programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion pour les années 2016-2018/2019-2023. Dans ce dernier, elle y précisait qu'elle s'appuyait sur son avis relatif au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour formuler ses remarques destinées à réduire l'émission des gaz à effet de serre à l'horizon 2020. Il était ainsi préconisé une meilleure connaissance du potentiel hydro-électrique réunionnais à travers une base de données homogènes en termes :

- de potentiel technique de développement de nouveaux sites ;
- de potentiel d'équipement des seuils existants ;
- de potentiel technique brut ainsi qu'en potentiel technique expertisé.

En ce qui concerne les énergies de la mer, elle se félicite de l'accompagnement de la Région Réunion aux projets intégrant le schéma régional d'exploitation des énergies marines notamment celui concernant le refroidissement par eau de mer (SWAC) relancé à l'hôpital de Saint-Pierre. Dans le cadre des actions de maîtrise de l'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'effort consenti au soutien des projets de réalisation d'installations de climatisation solaire est salué, néanmoins la commission s'interroge sur les aides apportées aux initiatives liées à l'habitat bio climatique. Parallèlement, la commission estime nécessaire que la Région et le SIDELEC (Syndicat intercommunal d'électricité de La Réunion) redoublent d'effort en matière de maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public et les équipements publics (stades, bâtiments public, etc.). Par ailleurs, elle recommande une mise en œuvre du programme SLIME Réunion (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie Réunion) plus ambitieuse en matière de précarité énergétique.

Dans le domaine de la planification des déchets et le scénario « zéro déchets », la commission salue la volonté régionale de structurer fortement les filières de collecte et de recyclage de tous les déchets et demande à la collectivité de ne pas oublier les déchets liés au photovoltaïque et leur intégration dans l'économie sociale et solidaire, ne serait-ce qu'à titre expérimental. Dans ce cadre, elle attire l'attention de la collectivité sur l'importance d'innover par la mise en place d'un modèle économique adapté à la Réunion en aidant et soutenant les projets individuels, en complément et au-delà des structures existantes, dans le but d'éviter le développement et la persistance d'une économie souterraine.

2.3 La biodiversité

2.3.1 L'Agence régionale pour la biodiversité

La commission constate le retard pris par la collectivité dans la création de l'Agence régionale pour la biodiversité (ARB) au regard de son positionnement en tant que chef de filât en la matière et demande sa mise en œuvre rapide en 2019.

Dans le cadre de la biodiversité terrestre et écosystèmes naturels la commission s'interroge sur l'engagement de la Région Réunion concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes au regard de la préservation de la biodiversité et de la loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages. Cette inquiétude est à prendre en considération avec le risque de perte de l'inscription au patrimoine mondial suite au rapport défavorable de l'UICN sur la gestion du Bien.

2.3.2 Éducation à l'environnement et au développement durable

La commission regrette que les orientations budgétaires 2019 ne proposent pas de véritable sensibilisation dans le domaine de l'environnement. Le CCEE demande une action plus forte, via une politique régionale de sensibilisation à l'environnement notamment dans le domaine de la formation pour tout public en lien avec la commande publique. En tant que chef de file de la biodiversité, il semble primordial que des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable soient mises en place notamment en matière de tri et de gestion des déchets par les particuliers

2.3.3 La gestion du risque requin

Concernant le soutien au Centre de Ressources et d'Appui sur le risque requin, la commission s'interroge sur la nature des actions prioritaires identifiées par la collectivité régionale qui bénéficieront de son concours financier tel que précisé dans le document des orientations budgétaires. Quelles actions ? Quels critères retenus ?

De plus, elle partage la volonté de la collectivité dans la mise en œuvre de dispositifs de sécurisation des plages, consciente des enjeux économiques et touristiques associés. En effet l'impact en termes d'attractivité et d'économie pour une plage qui n'est pas dotée de filet anti-intrusion est désastreux.

Enfin, elle suggère que le dispositif « vigies requins renforcées », qui a fait ses preuves, soit élargi et ouvert à toutes les écoles de surf afin de leur permettre de reprendre leurs activités d'enseignement, rappelant que les entreprises impactées n'ont jamais pu bénéficier d'un soutien pour leur reconversion. À ce jour, le dispositif ne bénéficie qu'aux jeunes licenciés en club à des fins de compétition. Il serait pertinent de l'élargir à des zones de pratiques et non plus à un public dédié.

2.3.4 La recherche dans le domaine de l'environnement et de l'énergie

La commission salue les actions de coopération avec les pays de la zone océan Indien qui favorisent les échanges de savoir ; tout en restant attentif à la sécurisation et à la valorisation des résultats de la recherche.

Commission « Media, audiovisuel et communication »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

PILIER 1 : UN PASSEPORT POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

La Région Réunion est en troisième position des régions de France investissant le plus dans l'industrie cinématographique, la demande en formation audiovisuelle est d'année en année de plus en plus élevée. Il est donc essentiel que la formation dans ce domaine ne se limite pas à un enseignement technologique mais porte également sur la création, la production et l'administration.

Il convient d'imaginer un système institutionnel de soutien qui permettrait aux jeunes réunionnais d'accéder eux-aussi aux **formations d'excellence en matière culturelle et cinématographique**. À l'image de la classe Prépa outre-mer du Centre dramatique du Limousin, en lien avec le Centre dramatique de l'océan Indien et la Direction des affaires culturelles de La Réunion, et suivant l'ambition « Réunion Terre de Talents », la mise en place de **classes préparatoires aux Grandes écoles nationales**, telles que La Fémis, pourrait être un véritable tremplin pour la création cinématographique de demain.

La commission encourage les équipes des Directions de l'éducation et de la formation professionnelle à **se rapprocher de la Direction de l'innovation et des industries de l'image** afin qu'elles puissent ensemble, accompagner l'émergence d'une structuration des filières cinéma, audiovisuelle et numérique qui, outre les efforts d'investissement économique engagés par la politique régionale, constituent un vivier en matière d'emplois d'avenir et de création de ressources. À cet effet, la commission préconise la réalisation d'un état des lieux de l'offre de formation secondaire, supérieure et professionnelle qui permettrait l'élaboration d'une cartographie et une meilleure définition des besoins à moyen et long termes.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

1 - SECTEUR NUMÉRIQUE

La commission prend acte du bon niveau atteint par les infrastructures de connexion fixe et mobile, réel levier de développement de la filière numérique et de ses usages.

La volonté affirmée lors de la récente manifestation NEC 974 par la Région Réunion d'accompagner l'inclusion numérique de la population en parallèle au déploiement d'usages et de services, retient l'attention de la commission pour qui il s'agit également si d'une urgence. Aussi encourage-t-elle la collectivité à mobiliser dès le prochain exercice budgétaire les ressources nécessaires pour le faire.

Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de formation des publics constitue un investissement à réaliser en partenariat avec les opérateurs de services en ligne au public et les collectivités en direction des acteurs sociaux et de la médiation.

Cet investissement générera des gains considérables par l'accroissement de l'usage des procédures dématérialisées qui permettront à ces services d'améliorer leur productivité.

Il en résulterait un retour sur investissement (estimé à 4 ans, au niveau national²⁰) en tenant compte des effets liés à une montée en puissance progressive du dispositif. Il est par ailleurs à noter que l'investissement profitera en premier chef à l'industrie locale du logiciel.

20 Rapport « Ensemble pour un numérique inclusif »

2 - DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ NUMÉRIQUE

La commission interroge la collectivité quant aux moyens à mettre en œuvre pour une extension du réseau Gazelle, certes dans les meilleurs délais mais néanmoins en tenant compte de la ressource d'emplois disponible localement.

2.1 Rendre effectif les accès haut débit dans les zones blanches

La commission souligne les travaux en cours afin de couvrir la globalité des zones blanches de l'île et encourage la Région Réunion à vérifier que les coûts de raccordement des abonnés en zone peu dense restent cohérents avec ceux du reste du territoire.

2.2 Assurer la continuité territoriale numérique

Il serait bon que le dispositif de continuité territoriale numérique porté par l'État se traduit par une baisse des tarifs proposés par les opérateurs et une hausse de qualité de service rendu aux abonnés.

2.3 Renforcer l'observatoire du numérique

La commission attend avec impatience la cartographie des tiers-lieux qui « feront l'objet d'une diffusion et d'une communication en 2019²¹ ».

2.4 Développer la médiation numérique

La commission pose le principe de l'organisation d'une manifestation annuelle relative aux usages et à la médiation numérique.

2.5 Mettre en place la plate-forme régionale d'open-data et le soutien des projets d'administration numérique des collectivités

L'existence de la plate-forme nationale opendata.gouv.fr conduit la commission à s'interroger sur le fait de limiter la plate-forme à la seule collectivité régionale. Ne pourrait-on pas imaginer une plate-forme mutualisant les données de l'ensemble des collectivités ? Une telle publication permettrait la prise en compte plus facile de ces données dans les études qui régulièrement oublient l'Outre-mer et permettrait aussi à des applications tierces d'apporter une valeur ajoutée.

2.6 Les chèques numériques

Prévoyant un accompagnement malheureusement réduit à 2 000 €, le dispositif des chèques numériques ne cible que l'équipement des entreprises. La commission suggère qu'un dispositif d'accompagnement (type chèque #APTIC utilisable dans le réseau des associations de médiation numérique) cible aussi la formation des particuliers, car un particulier salarié bien formé en fera profiter de fait à son entreprise.

2.7 Les aides FEDER

La commission souhaite qu'une plus grande visibilité soit donnée à la panoplie des mesures d'aides FEDER encore mal connues des bénéficiaires potentiels.

2.8 Les rencontres « Régionales du numérique »

La commission appelle la pérennisation de cette initiative régionale.

21 Rapport sur les orientations budgétaires du Conseil régional – exercice 2019 – page 167

2.9 Dynamiser le tourisme numérique : le numérique au cours du parcours client du touriste

La commission salue l'initiative du Conseil régional qui aborde dans ses orientations budgétaires le volet numérique sous l'angle du parcours client, considérant également des aspects de transversalité. Toutefois, la commission regrette que ce volet n'ait pas été directement intégré aux travaux du SDATR en vue d'une opérationnalité immédiate qui connaîtra, au mieux, un report sur l'exercice 2019.

3 - SECTEUR AUDIOVISUEL & CINÉMA

Le budget alloué au fonctionnement de l'Agence film Réunion confirme son rôle majeur dans la **gouvernance du développement du secteur audiovisuel et cinématographique**.

Cependant, outre la répartition de ses moyens, des **précisions** seraient nécessaires autour de sa **mission de « structuration de la filière audiovisuelle »**. **La commission questionne la collectivité sur les aspects suivants** : quel plan pour le développement de la filière ? Quels acteurs pour quel état des lieux ? Quels besoins pour quels objectifs ? Quelles actions pour quels impacts ? Quelles retombées concernant la création ?

En matière de financement, la commission alerte la collectivité sur la nécessité d'une analyse des dotations du fonds de financement de la production cinématographique afin de sanctuariser la place de la production locale de création.

L'accompagnement d'une œuvre dans sa promotion est également un volet essentiel. Or, pour un court-métrage, il n'existe pas aujourd'hui de bourse suffisamment flexible pour accompagner un auteur qui souhaite défendre son film en cas de sélection en compétition en Festival au national et en international.

A l'instar du PRMA, il s'agit de réfléchir à un dispositif global autour des auteurs, du « développement de carrière » et « d'export de la Culture réunionnaise » en lien avec l'IRT. Concrètement, cela se traduirait par la nécessité d'un relais de moyens, d'expertise et de réseau formalisé par un centre de ressource.

- **Articulation entre les supports de diffusion et l'accompagnement régional.**

Après l'annonce du gouvernement du retrait de France Ô de la télévision numérique terrestre, la commission en appelle à la vigilance de la collectivité puisqu'il s'agissait à la fois d'un diffuseur et d'un partenaire de production de la filière audiovisuelle locale, au sens large.

Par ailleurs, dans le cadre des « *nouveaux dispositifs dans le domaine de la diffusion culturelle, de l'éducation artistique et du développement des publics* » concernant le « *soutien aux chaînes locales* » il serait vertueux de rappeler aux diffuseurs qu'ils sont un maillon essentiel au secteur professionnel :

- respect de la réglementation pour les structures accompagnées (déclarations, droits d'auteurs, TSA...);
- sensibilisation de leur rôle de financeurs « producteurs de contenus ».

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

1 - POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière de plate-forme numérique, la commission se place en attente des différents projets lancés suite à la recommandation de la loi NOTRE qui demande au niveau des régions de poursuivre le développement des outils au service de l'aménagement du territoire.

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ

Si la dimension économique du cinéma est un facteur important du développement de cette industrie, le soutien à la médiation culturelle et à l'éducation des publics en est un pendant nécessaire.

1 - L'AUDIOVISUEL

1.1 L'Éducation à l'image

Apprendre à lire les images et à les concevoir est un enjeu majeur de notre siècle pour les jeunes générations. Le soutien aux associations d'éducation à l'image est impératif car ce sont elles qui sont en première ligne pour donner accès, repérer et transmettre à la jeunesse les clefs de compréhension du monde qui les entoure et de leur patrimoine à l'heure où tout s'accélère.

L'ambition des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 semble aller dans cette direction²². Cependant, au regard des indicateurs de réalisation²³, il semblerait que les associations accompagnées soient surtout celles proposant de la diffusion de contenus (festival) alors que le soutien de celles proposant des **actions d'éducation à l'image** se limiterait à 2 dispositifs dont « lycéens et apprentis au cinéma » et comprendrait l'aide à l'investissement. Une répartition qui ne correspond ni à l'ambition de la politique régionale, ni à la réalité du terrain et à ses besoins.

1.2 L'investissement

Alors que la collectivité promeut « *l'utilisation du numérique dans les entreprises* »²⁴ et qu'aujourd'hui l'audiovisuel est passé au tout numérique, il est regrettable que ne soient pas éligibles à l'aide à l'investissement pour les associations d'éducation à l'image, les équipements informatiques tels que les ordinateurs.

1.3 Les festivals

La commission salue la volonté de la collectivité de rendre accessibles la culture et le cinéma existant hors des circuits commerciaux. Cependant un soutien plus conséquent et mieux structuré en fonction des différents types de festivals, avec une clarification de leurs objectifs envers les publics (éducation à l'image, transmission, professionnalisation) constituerait un facteur structurant pour la filière, avec en ligne de mire, une répartition plus juste sur l'ensemble du territoire.

2 - UNE POLITIQUE CULTURELLE AXÉE SUR LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'intervention de la Région en matière de formation et de professionnalisation des acteurs culturels ne prend pas suffisamment en compte le secteur de l'audiovisuel et du cinéma. Il en va de même concernant le **Schéma régional des enseignements artistiques** qui n'intègre pas l'enseignement audiovisuel et l'éducation à l'image²⁵.

Comme l'a préconisé la commission pour le pilier 1²⁶, elle encourage les équipes de la Direction culture à **se rapprocher de la Direction de l'innovation et des industries de l'image** concernant l'Éducation et la Formation Professionnelle pour ce secteur culturel afin de pouvoir réaliser un état des lieux et de pouvoir répondre aux besoins identifiés.

22 P. 237 du rapport des orientations budgétaires 2019 de la Région

23 P. 257 du rapport des orientations budgétaires 2019 de la Région

24 Pilier 3

25 Voir ci-dessous « éducation à l'image »

26 Cf. page 1 du présent avis

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

1 - SECTEUR NUMÉRIQUE

1.1 Soutien des projets numériques associatifs

Évolution du réseau gazelle

La commission souligne la nécessité d'un réel accompagnement des associations œuvrant dans les Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation à l'image à destination du grand public.

1.2 Wi-Run

La commission insiste sur la nécessité d'une continuité numérique sur le territoire au travers de hotspots. En effet, au vu du nombre croissant d'utilisation de smartphones par la population réunionnaise il est nécessaire d'un maintien de la qualité du débit pour une bonne connexion internet.

1.3 Continuité territoriale numérique

La commission souligne le nécessaire subventionnement des bandes passantes. De plus, un raccordement de l'île en câblage, via la mise en œuvre de nouveaux câbles de liaison pour une meilleure continuité territoriale, constitue une nécessité.

La commission rappelle à nouveau que si les infrastructures-réseau insulaires rendent envieux départements et régions de France, cela ne doit pas empêcher de se poser la question de la longue distance et donc des coûts élevés qui sont actuellement ceux du trafic internet au travers des câbles sous-marins.

Par ailleurs, les fréquents incidents de fonctionnement impactant fortement la qualité de service internet sur ces câbles mériteraient que les moyens techniques (ou leur vérification) soient mis en œuvre pour les éviter.

LISTE DES SIGLES

ANR	Agence nationale de recherche
ARS	Agence régionale de santé
BTS	Brevet de technicien supérieur
CARIF-OREF	Centre d'animation et de ressources de l'information sur la formation – Observatoire régional emploi formation
CFA	Centre de formation d'apprentis
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
CREPS	Centre de ressources d'expertise et de performance sportives
CRIS VAE	Cellule régionale inter-services de la validation des acquis de l'expérience
CROS	Comité régional olympique et sportif
DJSCS	Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
ESRI	Enseignement supérieur, recherche et innovation
FEBECS	Fonds d'échanges à but éducatif culturel et sportif
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
IOMMA	Indian Ocean Music Market
IVQ	Information et vie quotidienne
IRSOI	Institut régional des sports océan Indien
IRT	Île de La Réunion tourisme
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
PLU	Plan local d'urbanisme
PRMA	Pôle régional des musiques actuelles

S3	Stratégie de spécialisation intelligente
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDATR	Schéma régional de développement et d'aménagement touristique de La Réunion
SEFORRE	Schéma de l'Enseignement et des FORMations supérieurs, et de la Recherche
SIEG	Service d'intérêt économique général
SRFSS	Schéma régional des formations sanitaires et sociales
SOURCE	Schéma Opérationnel de l'Université de la Réunion adossé au Contrat d'Établissement
SPRO	Service public régional de l'orientation
SRDEII	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
SYOP	Système d'observation partenarial
TPE	Très petites entreprises
UDIR	Union pour la défense de l'identité réunionnaise

